Fiche à transmettre à ce.conseillerprevention95@ac-versailles.fr et ce.chsctd-sec-95@ac-versailles.fr

Administration : Pages : ……/ ……

CHSCT :**(1) :**

Établissement ou service :
……

Bureau ou atelier concerné : ……

Poste(s) de travail concerné(s) :
……

Nom du ou des agents exposés au danger :

Nom du représentant de l'autorité administrative qui a été alerté **(2)** :

Description du danger grave et imminent encouru :

Madame, Monsieur [le titre de votre supérieur-e hiérarchique],

Je vous alerte ce lundi 14 mars 2022, estimant avoir un motif raisonnable de penser que ma situation de travail représente un danger grave et imminent pour ma santé en raison du risque sanitaire que constitue le virus Covid-19, et de l'anxiété liée à l'exposition à ce risque.

Description de la défaillance constatée (indiquer depuis quand) :

Depuis le lundi 14 mars, l'obligation du port du masque est levée en intérieur. Toutefois, restant en contact rapproché avec les élèves dans des espaces clos, je souhaite continuer à me protéger et à le porter étant donné un état de santé qui ne me permet pas de prendre le risque d'une exposition au virus.

Dans ce contexte il me paraît nécessaire de fournir des masques FFP2 à toutes les personnes qui le souhaitent et notamment aux personnes vulnérables ou qui ont des proches qui le sont. Ces masques ne nous ont pas été fournis ce jour malgré l'obligation de prévention et de résultat en matière de santé et de sécurité au travail pour l'employeur ; ils sont pourtant les seuls à protéger efficacement de la contamination face à d'autres personnes non masquées.

Date : Heure : Signature de l'agent :	Date : Signature du représentant du CHSCT :**(3)**	Date : Signature de l'autorité administrative ou de son représentant :

Mesures prises par le chef de service :

1 *Ce registre doit être coté et porter le timbre du CHSCT*
2 *Le chef de service doit désigner au personnel, par une information appropriée, le représentant de l'employeur habilité à recevoir ce signalement.*
3 *Le cas échéant.*